



Juillet 2026

Procès en appel du crash du vol Rio-Paris :

la responsabilité pénale des acteurs aéronautiques au cœur d'un contentieux historique

Le 1er juin 2009, le vol Air France AF447 reliant Rio de Janeiro à Paris s'abîmait dans l'océan Atlantique, causant la mort des 228 personnes présentes à bord. Dix-sept ans après les faits, le procès en appel constitue une étape majeure dans la détermination des responsabilités pénales liées à l'une des plus graves catastrophes aériennes françaises. Au-delà des causes techniques de l'accident, les débats portent sur les éventuelles fautes imputables à Air France et Airbus concernant la gestion des défaillances des sondes Pitot, l'information des équipages et leur formation face aux situations de perte des indications de vitesse.



Enquête

- Ouverture d'une information judiciaire en juin 2009 pour homicide involontaire.
- L'enquête établit que l'Airbus A330 a perdu le contrôle lors de la traversée d'une zone météorologique instable, après le givrage des sondes Pitot ayant entraîné une perte des informations de vitesse disponibles pour l'équipage.
- Mars 2011 : mise en examen pour **homicides involontaires d'Airbus et Air France**.



Procès

- Octobre 2022 : ouverture du procès en première instance devant le tribunal correctionnel de Paris.
- Avril 2023 : relaxe d'Airbus et d'Air France. Le parquet avait indiqué ne pas être en mesure de requérir une condamnation, en l'absence de la démonstration d'un lien de causalité certain.
- Appel interjeté par le parquet général de Paris contre la décision de relaxe.
- Novembre 2025 : audience devant la cour d'appel de Paris.



Délibéré

Mai 2026

- Condamnation d'Air France et Airbus, dont la cour d'appel de Paris retient la responsabilité du fait des **insuffisances dans la formation des équipages** concernant les situations de givrage des sondes Pitot ainsi que d'une **sous-évaluation de la gravité des défaillances de ces équipements** ayant contribué à la survenance de l'accident.



Suites judiciaires

Un pourvoi en cassation a été formé.



Impacts

- **Revirement majeur du parquet en appel.**
- **Condamnation pénale historique d'Air France et d'Airbus près de dix-sept ans après l'un des accidents aériens les plus meurtriers de l'histoire récente de l'aviation française.**